Image not found or type unknown

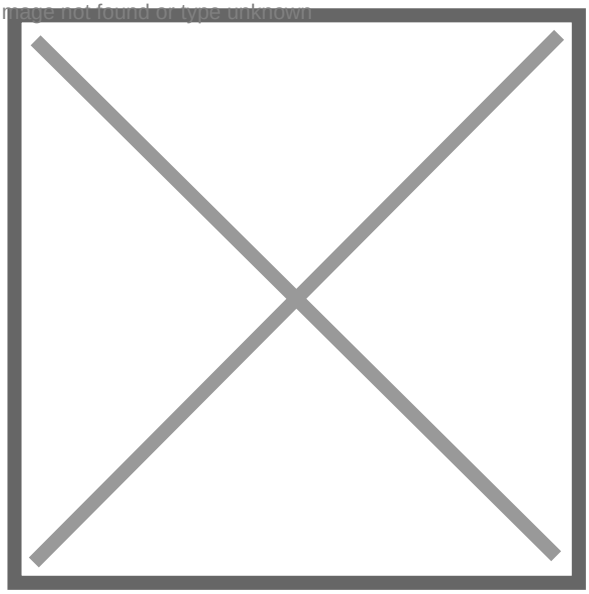

Maison a vendre après divorce

Par **anonyme86000**, le **04/05/2011** à **14:55**

Bonjour,

Voila je suis en instance de divorce avec ma femme seulement elle refuse le divorce et donc elle porte toujours mon nom et donc le jugement est remis a plus tars

en faite il y a 20 ans après s'être marié, j'ai fait construire un pavillion qu'aujourdh'ui je dois revendre a la demande de la cour afin de paratger les bénéfice de cette vente, il est a 160 000€, ce crédit est a mon nom, je suis seul propriétaire de cette maison, seulement elle n'a jamais versé un centime

De plus j'ai acheté une voiture neuve il y a 2 ans a mon nom et moi seul comme propriétaire car je suis l'unique payeur de ce véhicule, je dois aussi le vendre pour en partager le fruit de la vente avec elle
là non plus elle n'à jamais versé un centime et cette voiture est seulement a mon nom,

en plus de tous sa, la maison est dans 4 agences, elle ne paye pas ces frais là et en plus elle me demande de lui versé 40 000€ sur ce que j'obtiendrais des 50% de la maison (apparament c'est pour son confort qu'elle avait avec moi)

pourquoi dois-je lui donner 50% de part de vente du pavillion ?
pourquoi dois-je lui donner 50% de la vente de ma voiture ?
Pourquoi ne paye t-elle pas les frais d'agence avec moi ?
Est -elle en droit de me demandé 40 000€

vue que je suis criblé de dette car vus qu'elle ne touche quasiment plus rien (environ 900€

d'aide sociale) elle ne paie donc rien
logiquement avec ses bas revenus

elle dispose de l'aide gratuite juridictionnelle ?

Est ce que je suis apte a demander un dossier de banque de france, car je paie les frais d'avocat ?

Merci pour toutes vos réponses
bien cordialement

Par **mimi493**, le **04/05/2011** à **16:22**

Je crois que vous n'avez pas bien compris ce qu'est le mariage.

[citation]Voila je suis en instance de divorce avec ma femme seulement elle refuse le divorce et donc elle porte toujours mon nom et donc le jugement est remis a plus tars[/citation] non, elle use de votre nom, ce qui est son DROIT dans le mariage

[citation]en faite il y a 20 ans après s'être marié, j'ai fait construire un pavillion qu'aujourdh'ui je dois revendre a la demande de la cour afin de paratger les bénéfice de cette vente, il est a 160 000€, ce crédit est a mon nom, je suis seul propriétaire de cette maison, seulement elle n'a jamais versé un centime [/citation] Vous semblez être en régime de la communauté réduire aux acquets, donc non, vous n'avez pas versé quoi que ce soit pour la maison, c'est la communauté qui a payé la maison, donc autant elle que vous.

[citation]De plus j'ai acheté une voiture neuve il y a 2 ans a mon nom et moi seul comme propriétaire car je suis l'unique payeur de ce véhicule, je dois aussi le vendre pour en partager le fruit de la vente avec elle [/citation] Idem, vous n'avez pas acheté de voiture, c'est la communauté qui l'a acheté, donc autant elle que vous.

[citation]Pourquoi ne paye t-elle pas les frais d'agence avec moi ? [/citation] parce que dans le mariage, chacun paye en fonction de ses moyens.

[citation]Est -elle en droit de me demandé 40 000€ [/citation] Dans le cadre du mariage, il y a le devoir de secours, donc tant que le mariage perdure, elle est en droit de demander une pension alimentaire, puis lors du divorce, une prestation compensatoire en capital.

Quant au surendettement, tout dépend des dettes que vous avez, en fonction de vos revenus

Par **anonyme86000**, le **04/05/2011** à **20:14**

Bonjour et merci de votre réponse si rapide !

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

je ne comprend pas, vous dites que pour l'achat de la maison et la voiture

je ne comprend pas ce que cela veut dire, car pourtant
les crédits souscrits sont a mon nom = logiquement les fruits des ventes devrait en être autant car moi j'ai payé et paye toujours mes crédits chaques mois et mon exe femme non!

je touche environ 3000€/mois car j'ai 2000€ de penssion de retraite militaire et 1100€ de salaire actuel donc 3000€,
sur 3000 il faut soustraire mes crédits (voiture et maison)
puisque j'habite dans un appartement il y a donc le loyer, eau, électricité etc ...
ma compagne d'aujourd'hui touche son rsa

et donc ma question vue que je suis seul a payer les lourdes charges et crédits de ma maison et ma voiture, comment se fait - il que je dois partager ?
Aurais-je dû produire un contrat de mariage ?

Vu tous ce que je paye, pourquoi peut-elle demander autant (40 000) même si je comprend pourquoi (son confort) alors que j' arrive tout juste avec beaucoup de mal a payer mes créancier
Que dois - je faire désormais, je suis perdu avec tous sa :(

Merci encore d'avoir pris le temps de me répondre

Par **mimi493**, le **04/05/2011** à **20:49**

[citation]car moi j'ai payé et paye toujours mes crédits chaques mois et mon exe femme non![/citation] non, vous n'avez rien payé, c'est la communauté qui paye

[citation]je touche environ 3000€/mois car j'ai 2000€ de penssion de retraite militaire et 1100€ de salaire actuel donc 3000€, [/citation] ce sont des revenus de la communauté.

[citation]Vu tous ce que je paye, pourquoi peut-elle demander autant (40 000) même si je comprend pourquoi (son confort) alors que j' arrive tout juste avec beaucoup de mal a payer mes créancier [/citation] si avec des revenus, qui vous placent dans les 10% des Français les mieux payés, vous n'y arrivez pas, c'est un problème de gestion de votre argent et de dépenses inconsidérées.

Le divorce entraine une baisse de niveau de vie, alors qu'elle a contribué autant que vous, à votre carrière, c'est donc normal qu'elle en ait une partie des fruits.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés